

**DEPARTEMENT DE LA MAYENNE**  
**ARRONDISSEMENT DE MAYENNE**  
**CANTON DE VILLAINES-LA-JUHEL**  
**COMMUNE DE LIGNIERES-ORGERES**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 MAI 2017**

Nbre de conseillers en exercice : 14

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de conseillers votants : 12

Convocations envoyées le 16 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit Mai le conseil municipal de LIGNIERES-ORGERES étant réuni, en séance extraordinaire, au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Raymond LELIEVRE, Maire.

Etaient présents : R.LELIEVRE G.RIPEAUX B.LEMASSON MMES F. ADAM V. BOUJU C.FOUBERT B.LEBOUC, MM. R.DELAUNAY, C.PICHEREAU, L.SAINT MARTIN

Absents : C.COUBRUN qui a donné pouvoir à M. le Maire, T.GUILLOUARD qui a donné pouvoir à L.SAINT-MARTIN, D.GRAND, C.FERAULT

**Objet : VENTE AUX ENCHERES DE LA COLLECTION DE MOTEURS, VOITURES ET OUTILLAGES du SAMEDI 27 MAI 2017 AU MUSEE DES OUTILS ET VIEUX MOTEURS DE LIGNIERES-ORGERES**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a convoqué en urgence le conseil municipal afin que la commune puisse participer à la vente aux enchères du samedi 27 mai 2017, Les membres du conseil municipal reconnaissent le caractère urgent de la séance.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des lots à vendre et des conditions de la vente,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorisent M. le Maire à enchérir le samedi 27 mai 2017 sur les lots suivants :

- Lot n° 1, 2, 3 et 4

afin de pouvoir acquérir un des lots ci-dessus mentionnés.

M. le Maire est autorisé à enchérir jusqu'à SIX-CENTS euros par lot et à signer toutes les pièces nécessaires si l'enchère est gagnée avec la SARL CHAYETTE & CHEVAL 33 rue du Faubourg Montmartre 75 009 PARIS.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Rendue exécutoire le 18/05/2017

Le Maire,  
  
Raymond LELIEVRE

Pour copie conforme

Le Maire,  
  
Raymond LELIEVRE